



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1462 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 2003, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 juillet 2003. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 9 avril 2003 (S/2003/412).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Mme Heidi Tagliavini, a continué de diriger la MONUG, et le général de division Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh) est resté chef des observateurs militaires. Au 1er juillet 2003, la Mission comptait 117 observateurs militaires (voir annexe).

II. Processus politique

3. Avec l'appui du Groupe des Amis du Secrétaire général, ma Représentante spéciale a continué de chercher à poursuivre sur la lancée de la réunion de réflexion présidée par les Nations Unies que le Groupe des Amis avait tenue à Genève en février (voir S/2003/412, par. 3), dans le but d'engager les parties géorgienne et abkhaze dans des négociations sérieuses au sujet d'un règlement politique global sur la base du document sur la répartition des compétences et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3). Dans ce contexte, le suivi des accords conclus à Sotchi (Fédération de Russie) en mars 2003 entre le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et le Président de la Géorgie, Edouard Chevarnadze (voir S/2003/412, par. 5), a constitué un apport positif à l'application des recommandations de Genève. Ma Représentante spéciale a rencontré des représentants du Groupe des Amis à New York en mai. Elle a tenu des consultations avec le Représentant spécial du Président Poutine pour le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères M. Valery Lochtchinine, à Tbilissi en avril, puis à Moscou en juin et juillet, ainsi qu'avec le Négociateur spécial du Département d'État des États-Unis pour les conflits en Eurasie, M. Rudolf Perina, à New York, en mai. De hauts représentants du Groupe des Amis sont convenus de se retrouver en juillet à Genève, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les parties



géorgienne et abkhaze ont accepté l'invitation à participer à une partie de cette rencontre.

4. Lors de la réunion de réflexion de Genève, trois séries de questions ont été considérées comme étant la clef de tout progrès dans le processus de paix : la coopération économique, le retour des déplacés et des réfugiés, et les questions politiques et de sécurité. La Fédération de Russie et la Géorgie ont poursuivi activement les travaux de fond sur deux de ces trois ensembles de questions – coopération économique et retour des réfugiés et déplacés – dans le cadre des accords conclus à Sotchi par les deux Présidents. Pendant la période considérée, trois groupes de travail bilatéraux ont été constitués pour s'occuper de la remise en état de la centrale hydroélectrique de l'Ingouri, du retour des réfugiés et des déplacés, ainsi que de la réouverture de la liaison ferroviaire Sotchi-Tbilissi. La MONUG a été invitée à participer aux réunions des deux derniers groupes pour leur fournir un appui technique. Des représentants du bureau de Tbilissi du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) étaient également présents au cours des débats sur le retour des réfugiés et des déplacés. La partie abkhaze a participé aux consultations sur les questions énergétiques et a été informée des résultats des travaux des autres groupes de travail. La partie géorgienne a continué d'insister pour que les travaux relatifs à la remise en état de la ligne de chemin de fer et au retour des réfugiés soient menés parallèlement. Elle a en outre souligné que les recommandations qui s'étaient dégagées de la réunion de réflexion de Genève constituaient le cadre le plus indiqué pour examiner les activités des trois groupes de travail bilatéraux et leurs résultats.

5. Si les parties ont enregistré des progrès pour ce qui est de la coopération économique et du retour des réfugiés, il n'y a guère eu de progrès notable pour ce qui est des questions politiques et des questions de sécurité, concernant le futur statut de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien, et de la question des garanties de sécurité. Ma Représentante spéciale est restée régulièrement en contact avec les deux parties afin d'examiner la possibilité d'engager des consultations sur ces questions (voir S/2003/412, par. 4). Toutefois, la partie abkhaze a continué d'émettre des réserves au sujet de l'inclusion des aspects politiques dans toutes négociations, sur la base de sa « déclaration d'indépendance » unilatérale de 1999 (voir S/1999/1087, par. 7). Elle a également persisté dans son refus de recevoir le document relatif à la répartition des compétences et la lettre d'envoi, pour les mêmes raisons. En avril et mai, M. Valery Lochtchinine, Représentant spécial du Président Poutine pour le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, et Sir Brian Fall, Représentant spécial du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la Géorgie, se sont rendus séparément à Tbilissi et à Soukhoumi et ont constaté que la position abkhaze restait inchangée. Après avoir consulté la Fédération de Russie en sa qualité de médiatrice, ma Représentante spéciale a toutefois examiné dans quelle mesure la partie abkhaze était disposée à participer, au côté de la partie géorgienne et de représentants du Groupe des Amis, à une réunion sur les garanties de sécurité tenue dans le cadre des recommandations de Genève. Cette réunion a eu lieu le 15 juillet; les participants ont procédé à un échange de vues sur la question et ont examiné des questions de procédure.

6. Les activités du Conseil de coordination dirigé par l'ONU sont restées suspendues, essentiellement parce que la partie abkhaze refusait d'y participer depuis janvier 2001. Pendant la période considérée, cette partie s'est toutefois déclarée disposée à reprendre sa participation. Ma Représentante spéciale consulte

les deux parties afin de trouver le moment propice à la reprise des travaux du Conseil.

7. Les activités de la MONUG se sont déroulées alors que les parties abkhaze et géorgienne étaient toutes deux touchées par des faits nouveaux au niveau interne. Le 7 avril, le gouvernement abkhaze de facto, dirigé par M. Guennadi Gagoulia, a démissionné et, le 22 avril, M. Raoul Khadjimba, ancien Ministre de la défense de facto, a été nommé pour succéder à M. Gagoulia. La partie géorgienne a continué de critiquer vivement la campagne d'acquisition de la citoyenneté russe lancée par l'Abkhazie, le fonctionnement de la ligne de chemin de fer Sotchi-Soukhoumi et l'afflux dans la région d'investissements privés, essentiellement russes. De son côté, la partie abkhaze s'inquiétait vivement des déclarations de certains hommes politiques géorgiens laissant entendre qu'ils n'avaient pas tout à fait exclu une option militaire pour régler le conflit.

III. Activités opérationnelles

8. Durant toute la période considérée, la MONUG a poursuivi ses patrouilles quotidiennes dans le secteur de Gali et de Zugdidi. Dans la vallée de la Kodori, quatre patrouilles conjointes bimensuelles ont été effectuées en coopération avec la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), mais il a fallu suspendre ces patrouilles lorsque quatre membres du personnel de la MONUG ont été pris en otage le 5 juin (voir ci-après). Les activités de la Mission dans la vallée de la Kodori ne reprendront qu'une fois qu'un examen approfondi des procédures de sécurité de la Mission applicables à la zone aura été effectué. De même, les patrouilles opérationnelles hélicoptérées restent interrompues en raison de problèmes de sécurité de longue date; les vols administratifs se sont poursuivis par des couloirs aériens spécialement désignés au-dessus de la mer Noire.

Vallée de la Kodori

9. L'incident le plus grave a eu lieu le 5 juin lorsque deux observateurs militaires de la MONUG, un infirmier de la MONUG et leur interprète géorgien ont été pris en otage par un groupe armé non identifié le troisième jour d'une patrouille de routine dans la haute vallée de la Kodori sous contrôle géorgien. Les quatre soldats de la force de maintien de la paix de la CEI qui faisaient partie de la patrouille ont été désarmés et libérés immédiatement. Mon Représentant spécial et le chef des observateurs militaires ont collaboré étroitement avec les dirigeants géorgiens, qui ont la responsabilité finale de la sécurité du personnel de la MONUG, pour assurer la libération en toute sécurité des otages. Ils ont été libérés sains et saufs tous les quatre le 11 juin à l'issue de négociations entre les autorités géorgiennes et les preneurs d'otages. Les autorités géorgiennes ont confirmé que, conformément à la politique des Nations Unies, il n'a pas été versé de rançon et il n'a pas été fait usage de la force. Malgré les engagements de la partie géorgienne à poursuivre les responsables de la prise d'otages, les patrouilles de la MONUG dans la région resteront suspendues en attendant un examen complet des procédures opérationnelles de la Mission dans la vallée de la Kodori et la mise en place de mesures de sécurité plus efficaces. Étant donné qu'il est urgent de reprendre les patrouilles de la MONUG dans la vallée de la Kodori, ces mesures de sécurité seront introduites dans les meilleurs délais.

10. Mis à part la prise d'otages, la situation dans la vallée de la Kodori est restée relativement calme. Les patrouilles conjointes MONUG-CEI effectuées avant le 5 juin n'ont signalé aucun changement dans la présence d'éléments armés dans la zone. Les deux parties sont toujours en désaccord au sujet de la légalité de cette présence dans la haute vallée. Du point de vue de la partie abkhaze, ces éléments armés sont des troupes, de sorte que leur présence dans la vallée constitue une violation de l'Accord de Moscou de 1994 (S/1994/583, annexe I). En revanche, pour la Géorgie, il s'agit de gardes frontière et de réservistes locaux dont l'Accord n'interdit pas la présence.

Secteurs de Gali et de Zugdidi

11. Les patrouilles de la MONUG ont estimé que la situation dans le secteur de Gali avait généralement été calme mais instable, avec plusieurs périodes de tension, suscitées bien souvent par des activités criminelles. Au cours d'un exercice de routine effectué par des unités de lutte antiaérienne abkhazes dans une zone se recoupant avec la zone de limitation des armements de Gali, la MONUG a observé trois véhicules blindés de transport soupçonnés de servir à transporter des armements en violation de l'Accord de Moscou. La MONUG a soulevé la question auprès des autorités abkhazes de facto.

12. Les forces de l'ordre locales se sont efforcées de faire face à la forte criminalité du secteur de Gali. Six meurtres, 7 fusillades, 1 enlèvement, 22 vols qualifiés, ainsi que l'explosion d'une mine ont été signalés. Les incidents majeurs sont énumérés ci-après. Le 1er avril, la voiture du Directeur de la centrale électrique de l'Ingouri a essuyé des coups de feu sans toutefois que celui-ci soit atteint; le 16 avril, des inconnus se sont emparés par la force d'un véhicule de Halo Trust à proximité de Soukhoumi et ont volé le salaire du personnel; dans la partie inférieure du secteur de Gali, à proximité de la ligne de cessez-le-feu, un douanier abkhaze est tombé dans une embuscade et a été tué le 4 mai; le 14 mai, des miliciens abkhazes ont tué par balles une des deux personnes qui cherchaient à s'enfuir après avoir été arrêtées pour détention illégale d'une grenade à main; un villageois de la partie inférieure du secteur de Gali a été tué par balles le lendemain alors qu'il aurait cherché à s'enfuir après avoir été mis en détention par une unité de la police de Soukhoumi; le 7 juin, quatre membres des services de sécurité abkhazes ont été blessés dans une embuscade; au cours d'une tentative de cambriolage effectuée le 22 juin dans une maison villageoise non loin de la ville de Gali, des hommes armés ont tué la soeur du Ministre abkhaze de l'information en exil et ont blessé deux autres personnes; en outre, le 25 juin, un Géorgien et un Abkhaze ont été tués lors d'un échange de coups de feu sur le pont de l'Ingouri.

13. Dans ce contexte, les forces de l'ordre abkhazes ont effectué quatre opérations d'interpellation et fouille dans les parties supérieure et inférieure du secteur de Gali. La plus vigoureuse de ces opérations a été organisée avec l'appui du Ministère de l'intérieur de facto du 23 au 29 mai, comme suite essentiellement à des informations signalant la présence de groupes armés illégaux à la veille de la fête nationale géorgienne, célébrée le 26 mai. Grâce au renforcement des patrouilles de la MONUG pendant cette période, l'impact des opérations de fouille sur la population locale a pu être limité.

14. Des incidents moins nombreux ont été signalés dans le secteur de Zugdidi, considéré comme calme par les observateurs de la MONUG. Trois meurtres,

2 fusillades, 1 explosion, 3 enlèvements et 6 vols qualifiés ont été signalés. La police de Zugdidi a fait état de la capture de membres de deux bandes criminelles organisées et de la saisie d'armes et de munitions. Des observateurs de la MONUG ont été autorisés à se rendre dans le camp de Torsa, qui serait un centre de formation d'une force de police antiterroriste dirigé par les services de sécurité abkhazes en exil. Actuellement, des patrouilles de la MONUG visitent régulièrement ce camp.

15. De nombreuses manifestations et des actes de désobéissance civile fréquents ont posé de sérieux problèmes aux forces de l'ordre locales du secteur de Zugdidi et ont entravé l'exécution des tâches de la Mission. Les résidents locaux ont organisé une série de manifestations politiques et de rassemblements pour protester contre la mauvaise qualité des services de base. Le 1er juin, des déplacés ont barré le pont de l'Ingouri, seul point de franchissement officiel de la ligne de cessez-le-feu, pour protester contre l'annonce de la prorogation du mandat de la force de maintien de la paix de la CEI; la manifestation a pris fin à l'issue de discussions avec des responsables géorgiens. Un autre barrage a été mis en place le 5 juin. Des résidents locaux ont également barré la sortie menant au quartier général logistique de la MONUG à Zugdidi en exigeant que la MONUG répare certaines routes. Le problème a été réglé grâce à l'intervention des pouvoirs locaux.

16. Le groupe d'enquête quadripartite, composé de représentants des deux parties ainsi que de la force de maintien de la paix de la CEI et de la MONUG, a continué d'enquêter sur les cas de violence. Toutes les parties ont assisté aux réunions hebdomadaires et ont réagi sans tarder aux incidents. Sept affaires font actuellement l'objet d'une enquête conjointe.

IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

17. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont poursuivi leur étroite collaboration, en particulier dans le cadre de patrouilles conjointes dans la vallée de la Kodori, du groupe d'enquête conjoint et des réunions quadripartites hebdomadaires. Des réunions périodiques du personnel au niveau des relations de travail viennent compléter les contacts fréquents entre le chef des observateurs militaires et le commandement de la force de maintien de la paix de la CEI.

18. Les autorités géorgiennes et russes s'emploient actuellement à officialiser un accord sur la présence de la force de maintien de la paix de la CEI conclu entre les Présidents des deux pays à Sotchi (voir S/2003/412, par. 20).

V. Maintien de l'ordre

19. Dans le souci d'améliorer le maintien de l'ordre dans le secteur de Gali et de lever ainsi l'un des obstacles au retour librement consenti, ma Représentante spéciale a engagé des discussions avec les deux parties au sujet des recommandations de la Mission d'évaluation de la sécurité effectuée en 2002 (voir S/2003/412, par. 16). Ces recommandations visent essentiellement à renforcer la capacité des forces de l'ordre locales en coordonnant et en facilitant l'aide en matière de formation et d'équipement; en conseillant et encadrant les forces de l'ordre locales; et en facilitant la coopération de part et d'autre de la ligne de cessez-

le-feu. La MONUG a obtenu l'agrément des deux parties au sujet de la recommandation tendant à ce qu'un petit groupe de police civile composé de 20 personnes soit adjoint à la Mission, afin de renforcer la capacité de celle-ci d'exécuter son mandat et de contribuer à exécuter les tâches énumérées plus haut.

VI. Situation humanitaire et droits de l'homme

20. Les organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales continuent de fournir des secours en vivres et en services médicaux à ceux qui en ont le plus besoin. Le HCR continue de fournir une aide en matière de soins de santé et autres services sociaux à plus de 270 personnes vulnérables et âgées à Soukhoumi. L'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) s'est rendu en Géorgie en mai 2003 pour suivre l'exécution de projets qu'il finance des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu et définir les besoins qui pourraient être couverts au moyen de son budget pour 2003. En 2002, ECHO a affecté 1,3 million d'euros au soutien des plus vulnérables dans le cadre d'un programme exécuté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'organisation non gouvernementale espagnole Acción Contra el Hambre (ACH). Le CICR a signé un protocole d'accord avec les autorités sanitaires abkhazes de facto pour la poursuite de l'aide alimentaire dans toute la région en 2003 en faveur de près de 20 000 des résidents les plus démunis et vulnérables. Grâce à un financement de d'ECHO et de la Suisse, deux ONG – ACH et Première Urgence – ont poursuivi leurs projets en faveur des personnes vulnérables d'Abkhazie (Géorgie) visant respectivement à améliorer la sécurité alimentaire et à remettre en état des maisons individuelles et certains logements collectifs.

21. Les efforts ont également porté sur la remise en état des infrastructures et des services de base. En collaboration avec les pouvoirs locaux et les communautés bénéficiaires, le HCR a poursuivi la remise en état des infrastructures scolaires. Outre les 73 écoles remises en état en 2001-2002, le HCR aide à remettre en état 10 autres bâtiments scolaires en Abkhazie (Géorgie), dont 6 dans le district de Gali. La MONUG a achevé 8 des 20 projets à impact rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées ainsi qu'à réparer les routes et les ponts de manière à faciliter la tâche de ses patrouilles d'observation. Halo Trust a poursuivi ses activités de déminage et de sensibilisation au danger des mines. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a organisé quatre réunions de diplomatie publique à Gali, qui avaient pour objet d'offrir aux femmes une tribune pour la constitution de réseaux, et exécute deux projets de formation par l'intermédiaire d'ONG locales afin de renforcer le rôle des femmes dans la gestion et les affaires.

22. Les activités criminelles constituent toujours un obstacle préoccupant à la fourniture de l'aide humanitaire, comme en témoignent le détournement et le vol qualifié dont a été victime Halo Trust (voir plus haut, par. 12).

23. La situation en Abkhazie (Géorgie) dans le domaine des droits de l'homme est restée précaire au cours des trois derniers mois. Les forces de l'ordre abkhazes ne sont pas suffisamment vigoureuses pour protéger comme il convient les résidents locaux de la criminalité élevée. Le Bureau des Nations Unies chargé des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a développé ses activités de sensibilisation aux normes internationales en matière de droits de l'homme, exécutant plusieurs projets

dans les domaines de l'éducation et des médias. On a constaté avec préoccupation que les enfants du district de Gali n'avaient toujours pas accès à l'enseignement dans leur langue maternelle. Il faudra redoubler d'efforts pour encourager le respect des droits de l'homme dans le contexte du retour attendu de déplacés et de réfugiés au titre de l'application des recommandations de Genève et des accords de Sotchi.

VII. Aspects financiers

24. Augmenter la capacité de la police civile de la MONUG (voir par. 19 et 30) par l'adjonction de 20 conseillers chargés de tâches de formation, de gestion et de contrôle entraînerait des incidences financières d'un montant approximatif de 1 775 000 dollars.

25. Les estimations portent sur une période de 11 mois commençant le 1er août 2003 et doivent permettre de financer les services de 2 agents recrutés sur le plan international et 11 agents recrutés sur le plan national, ainsi que les dépenses d'appui logistique. On trouvera à l'annexe II les prévisions de dépenses ventilées par catégorie.

26. Par sa résolution 57/333 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, un crédit d'un montant de 30 709 000 dollars pour la MONUG. Le montant estimatif évoqué plus haut viendrait s'ajouter à ce montant.

27. Si le Conseil de sécurité décidait de prolonger le mandat de la MONUG et d'ajouter à la Mission un élément de police civile, je demanderais alors à l'Assemblée générale d'approuver les crédits supplémentaires nécessaires.

VIII. Observations

28. Le processus de paix conduit par l'ONU a reçu un coup de fouet bienvenu à l'issue de la réunion de réflexion de Genève et du sommet de Sotchi. L'Organisation des Nations Unies appuie vigoureusement ces activités qui visent à renforcer la coopération entre les deux parties touchant des questions d'intérêt mutuel et à progresser vers un règlement politique global. Le rôle important que joue le Groupe des Amis en favorisant le processus de paix est particulièrement apprécié.

29. Dans le même temps, force est malheureusement de constater que la question politique fondamentale, à savoir le futur statut de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien, n'a toujours pas été abordée, bien qu'une nouvelle occasion se soit offerte en février dans le cadre des recommandations du Groupe des Amis. Le document relatif aux compétences et sa lettre d'envoi offrent pourtant suffisamment de latitude pour prendre en compte de manière satisfaisante les préoccupations légitimes de la population abkhaze sur la base de la légitimité internationale. Les deux parties, en particulier la partie abkhaze, doivent trouver la volonté politique nécessaire pour aborder les aspects politiques du conflit. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra parvenir à un règlement durable et global.

30. L'initiative récente de la Géorgie et de la Fédération de Russie tendant à engager un dialogue sur le retour des réfugiés à partir de l'accord quadripartite de 1994 sur le rapatriement librement consenti (S/1994/397, annexe II), entre autres,

est particulièrement encourageante. L'ONUG et le HCR restent déterminés à aider les réfugiés et les déplacés à exercer leur droit au retour dans la sécurité et la dignité. Les recommandations de la Mission d'évaluation conjointe dans le district de Gali de novembre 2002 ont énoncé un cadre global, mais il reste aux deux parties à en poursuivre l'application. Les recommandations formulées par la Mission d'évaluation de la sécurité d'octobre à décembre 2002 indiquent en particulier comment améliorer la situation dans le district de Gali sur le plan de la sécurité. Conformément à ces recommandations, je recommande qu'un élément de police civile de 20 personnes soit adjoint à la MONUG pour renforcer sa capacité d'exécuter son mandat et, en particulier, contribuer à la création de conditions propices au retour des déplacés et réfugiés dans la sécurité et la dignité.

31. Je condamne vigoureusement la prise d'otages du 5 juin 2003, qui est le sixième incident du genre depuis la création de la Mission en 1993. Aucun des auteurs des actes criminels visant le personnel de la MONUG ni aucun des responsables de la destruction d'un hélicoptère de la MONUG en 2001 n'a jamais été identifié ou traduit en justice. Cette impunité doit cesser. Je rappelle aux deux parties qu'il leur incombe d'assurer à tout moment la sûreté et la sécurité du personnel de la MONUG. La force de maintien de la paix de la CEI joue un rôle important pour ce qui est de la sécurité de la MONUG; il faut donc espérer qu'un accord sur la prorogation de son mandat pourra être conclu prochainement.

32. Je continue de penser que la MONUG joue un rôle vital dans la stabilisation de la situation dans la zone de conflit et en fournissant un cadre permettant aux parties de progresser sur la voie d'un règlement global. C'est pourquoi je recommande que le mandat de la MONUG soit de nouveau prorogé pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 2004.

33. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale, Mme Tagliavini, à son adjointe, Mme Rosa Otunbayeva, et au chef des observateurs militaires, le général de division Ashfaq, pour le dynamisme avec lequel ils dirigent la MONUG. Je salue également les femmes et les hommes de la MONUG pour le dévouement et le courage dont ils font preuve dans l'exécution de leurs fonctions, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

Annexe I

Pays fournissant des observateurs militaires (au 1er juillet 2003)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	11
Autriche	2
Bangladesh	9 ^a
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	7
Pakistan	9
Pologne	4
République de Corée	7
République tchèque	6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	117

^a Y compris le chef des observateurs militaires.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour le déploiement de 20 policiers civils à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pendant une période de 11 mois commençant le 1er août 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	—
Contingents	—
Police civile	565
Unités de police constituées	—
Personnel civil	
Personnel international	268
Personnel recruté dans le pays	148
Volontaires des Nations Unies	—
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—
Personnel fourni par des gouvernements	—
Observateurs électoraux civils	—
Consultants	—
Voyages	30
Installations et infrastructures	154
Transports terrestres	387
Transports aériens	—
Transports maritimes	—
Transmissions	70
Informatique	85
Services médicaux	11
Matériel spécial	—
Fournitures, services et matériel divers	57
Projets à effet rapide	—
Total brut	1 775
Recettes provenant des contributions du personnel	67
Total net	1 708
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—
Total	1 708

